

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 01-277-72**

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) un certificat de conformité a été délivré le 19 janvier 2015 par le Greffier de la Ville de Montréal, à l'égard du règlement suivant :

- Règlement 01-277-72 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir le zonage de l'avenue Laurier Ouest* ».

En conséquence, le règlement susmentionné est entré en vigueur le 19 janvier 2015.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/plateau](http://ville.montreal.qc.ca/plateau) ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 29 janvier 2015

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>c</sup> Claude Groulx